

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 8 JUIN 1849.

Rapport de la Commission chargée d'examiner le Budget du Ministère des Affaires Etrangères, pour l'exercice 1850.

(Voir les Nos 159 et 265 de la Chambre des Représentants, et le N° 110 du Sénat.)

MESSIEURS,

La Commission à laquelle vous avez confié l'examen du Budget des Affaires étrangères, m'a chargé de vous présenter les fruits de son travail. Elle a cru aller au devant des vœux du Sénat, en s'empressant de vous faire un rapport succinct sur un Budget, reproduction fidèle de celui que nous avons voté récemment, qui vient d'être accueilli à l'unanimité dans une autre enceinte, et dont la discussion a donné lieu à bien peu d'observations.

L'utilité de la diplomatie n'a pas été contestée. A aucune époque, elle n'a pu être appelée à rendre de plus éminents services à la cause de l'humanité et de la civilisation qu'à l'époque actuelle. Les jours d'épreuve que nous traversons ont placé haut le nom de la Belgique, tout récemment admise dans la grande famille Européenne. Elle a payé noblement sa bienvenue, en servant, par son exemple, la cause de l'ordre social, autant que ses limites étroites le lui permettent. Les institutions qu'elle a conquises sont demeurées debout, tandis que la tempête renversait ailleurs tant de choses qu'on croyait solides et durables.

Au milieu du bouleversement général, spectateurs paisibles des ^{ruines} ~~œuvres~~ qui s'amoncelaient autour de nous, nous n'avons cessé de donner à l'Europe étonnée, un ^{exemple} ~~spectacle~~ de sécurité intérieure, de soumission aux lois, de sage tolérance, de justice égale pour tous, d'amour de l'ordre et de la véritable liberté. Aussi, comme le disait fort bien le rapport qui vous a été soumis pour l'exercice 1849, la Belgique est maintenant entourée d'une bienveillance universelle, et il est d'une politique intelligente d'en profiter, pour étendre nos relations commerciales, pour les asseoir sur des bases larges et équitables.

CHAPITRE 1^{er}.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Les six articles de ce chapitre n'ont donné lieu à aucune observation particulière. L'opinion qu'il y aurait utilité à centraliser tous les services qui se

rattachent au commerce, à l'industrie à l'agriculture, et a été émise dans le sein de la Commission. Cette centralisation avait pour résultat d'opérer des économies, en simplifiant les rouages administratifs.

CHAPITRE II.

TRAITEMENT DES AGENTS POLITIQUES.

La Commission a manifesté le vœu de voir s'établir des relations régulières avec la Russie et de négocier avec cette Puissance un traité de commerce et de navigation.

Nous avons vu, dans le rapport de la Section centrale, que M. le Ministre des Affaires Étrangères s'occupe de cette question et qu'il ne négligera rien de ce qui peut concerner les intérêts et la dignité du Pays.

La Commission apprécie toute l'importance de nos relations avec l'Allemagne; elle est convaincue qu'à l'époque de transition où se trouve cet empire, il est impossible de rien préjuger sur le nombre de légations que nous devons désirer de conserver, elle s'en rapporte donc à la sollicitude éclairée du Gouvernement.

CHAPITRE III.

TRAITEMENT DES AGENS CONSULAIRES.

Le chiffre de ce chapitre est le même que pour l'exercice 1849. Il avait été diminué alors de 54 mille francs, c'est pour rester dans les limites de 29 mille francs, que le Gouvernement a provisoirement supprimé le poste de consul général dans les Indes orientales; il se réserve de rétablir cette allocation l'année prochaine. Votre Commission pense que dans l'intérêt bien entendu du pays, la question commerciale doit prédominer la question économique, relativement au nombre de nos agents consulaires; elle engage le Gouvernement à proposer d'en augmenter le nombre partout où les intérêts vitaux du commerce et de l'industrie justifieront cette augmentation.

Les chapitres IV, V et VI, intitulés : *frais de voyage; frais à rembourser aux agents du service extérieur; missions extraordinaires; et dépenses imprévues*; ont été adoptés sans observation.

CHAPITRE VII.

COMMERCE, NAVIGATION, PÊCHE.

Votre Commission appelle l'attention du Gouvernement sur l'état fâcheux où se trouve la pêche nationale, elle la recommande à toute votre sollicitude. Un membre de la Commission a fait observer que, dans le traité conclu avec la Hollande, aucune réciprocité n'existe pour l'importation des harengs, dont les prémices sont vendues sur nos marchés par des armateurs hollandais à des prix fort élevés. Le Gouvernement hollandais a affecté un bateau à vapeur pour ce service. Ce membre émet le vœu qu'on accorde pour quelques jours aux armateurs belges, un des bateaux à vapeur en réserve à Ostende, et qu'on cherche tous les moyens de venir en aide à nos pêcheurs.

A propos des écoles de navigation, on a signalé à votre Commission les

(3)

progrès remarquables que font les élèves de l'école, ils justifient toute la sollicitude du Gouvernement.

CHAPITRE VIII.

PILOTAGE.

Ce chapitre a été adopté.

Telles sont, Messieurs, les observations qui ont été émises dans le sein de votre Commission sur le Budget des Affaires étrangères.

Ainsi que vous le disait le rapport de l'année dernière, nous avons atteint, en 1849, la dernière limite des économies possibles pour le traitement de nos agents à l'étranger; nous sommes placés sous l'empire des mêmes circonstances pour l'exercice de 1850 et nous ne pouvons proposer aucune modification.

En résumé, le Budget offre une diminution de 55,869 francs. Mais si on ne tient pas compte de la diminution du service des pensions transférées au Budget de la Dette publique, et de la diminution à l'art. 2, compensée par l'augmentation à l'art. 3, il y a une diminution réelle de 12,008 francs sur le matériel des divers services de la marine.

Votre Commission a l'honneur de vous proposer, à l'unanimité, l'adoption du Budget des Affaires Étrangères.

Le Duc D'URSEL.
Le Vicomte VAN LEEMPOEL DE NIEUWMUNSTER.
Le Marquis DE RODES.
Le Chevalier BETHUNE
Le Comte DE BAILLET, Rapporteur.